

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LORIENT - 5601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/11/2025 - B2025/011108 - 2016 B 00386 - 509 421 996 - 3GMF

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2025



N° 11084*26

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Nombre de dates de service

Certifié conforme à l'original
mf

Exercice ouvert le		01/01/2024		et clos le		31/12/2024		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre									
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case									
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE									
Désignation de la société :						Adresse du siège social :			
SIRET : 5 0 9 4 2 1 9 9 6						Mét :			
Adresse du principal établissement :						Ancienne adresse en cas de changement :			
Les Lots de Kerel BANGOR									
RÉGIME FISCAL DES GROUPES									
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)									
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante									
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :									
SIRET									
B ACTIVITÉ									
Activités exercées				Batiment		Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)									
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal				0		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		32 330		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2. Plus-values									
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)			
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations									
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Autres dispositifs	
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A				Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A				Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement Immobilier				Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)									
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)									
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts									
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.									
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)									
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %									
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE									
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr									
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .									
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :					
Tél :				Tél :					
OGA/OMGA				Viséur conventionné (Cocher la case correspondante)					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur ou certificateur conventionné :				Identité du déclarant :					
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur ou certificateur conventionné				Date : Lieu :					
Examen de conformité fiscale (ECF)				Qualité et nom du signataire : Mr Foulatier Gérard Gérant					
Prestataire :				Signature :					

3GMF Sari
Les Lots de Kerel
56360 Bangor
siret/ 50942199600026 Ape/ 4399C
Tva Intracom/ FR57509421996
Tél/ 06 20 05 29 67

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2025

Cocher la case si néant ☐

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d							
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e							
		f							
		g							
		h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j							
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)							
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires		Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8		
Foulatier Gérard 21 rue de Strasbourg 7880 Boullin	50	2024	30 017						
Coffard Associé 1096 Karel 5636 Bangor	40	2024	9 918						
Foulatier Associé 21 rue de Strasbourg 7880 Boullin	10								
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %					
					0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versés aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocession d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

64

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3GMP										Néant ☐									
Adresse de l'entreprise		les Lots de Kerel										56360 BANGOR									
SIRET		5 0 9 4 2 1 9 9 6																			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2															
												Exercice N clos le									
												31 12 2024									
												Brut		Amortissements, provisions		Net					
												1		2		3					
Capital souscrit non appelé												TOTAL (I) AA									
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC															
		Frais de développement *		CX		CQ															
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG															
		Fonds commercial (1)		AH		AI															
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK															
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM															
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO															
		Constructions		AP		AQ															
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS		15 238		9 636		5 602									
		Autres immobilisations corporelles		AT		AU		48 069		39 614		8 455									
		Immobilisations en cours		AV		AW															
		Avances et acomptes		AX		AY															
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT															
		Autres participations		CU		CV															
		Créances rattachées à des participations		BB		BC															
		Autres titres immobilisés		BD		BE		4				4									
		Prêts		BF		BG															
Autres immobilisations financières *		BH		BI																	
TOTAL (III)												BJ		63 310		BK		49 250		14 061	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM															
		En cours de production de biens		BN		BO															
		En cours de production de services		BP		BQ		27 642				27 642									
		Produits Intermédiaires et finis		BR		BS															
		Marchandises		BT		BU		30 629				30 629									
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW		4 111				4 111									
		Clients et comptes rattachés (3) *		BX		BY		159 701				159 701									
		Autres créances (3)		BZ		CA		12 872				12 872									
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC															
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)		CD		CE		50				50									
DIVERS	Disponibilités		CF		CG		126 282				126 282										
	Charges constatées d'avances (3) *		CH		CI		1 329				1 329										
COMPTES DE REGULARISATION	TOTAL (III)		CJ		CK		362 617				362 617										
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW																		
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM																		
	Écarts de conversion actif *		CN																		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)												CO		425 927		1A		49 250		376 677
Renvois (1) dont droit au bail :				(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP				(3) Part à plus d'1 an :		CR									
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :				Stocks :				Créances :											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

64

Désignation de l'entreprise		3GMP		Néant ☐	
					Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1..000..)			DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC
	Réserve légale (3)			DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG
	Report à nouveau			DH	191 236
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	26 202
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	218 538
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour charges et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (*)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	431
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	41 853
	Dettes fiscales et sociales			DY	80 394
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	32 997
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)			EC	158 139
	Écart de conversion passif *			ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)			EE	376 677
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		- Écart de réévaluation libre		1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	158 139
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 63 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3GMP				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue {	Biens *	FD		FE		FF	
		Services *	FG	859 327	FH		FI	859 327
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	859 327	FK		FL	859 327	
	Production stockée *					FM	9 642	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	45 991	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	914 960
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	278 626	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	(9 483)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	139 333	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 962	
	Salaire et traitements *					FY	302 609	
	Charges sociales (10)					FZ	87 079	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION {	Sur immobilisations {					GA	15 631
		- dotations aux amortissements * (14)						
		- dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	76 413	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	897 169	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	17 791	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	2	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	185	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	185	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(183)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	17 608	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

GF

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3CMF		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	6 287	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	35 187	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	41 474	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	11 731	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	16 299	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	28 029	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	13 444	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	4 850	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	956 435	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	930 233	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	26 202	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *		HP	1 914	
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX		
	(6 ter) Dont {	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI) *		RC		
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI) *		RD		
	(9) Dont transfert de charges			A1	13 800	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives	A6	Obligatoires	A9	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS			
		dont cotisations facultatives Madelin	A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amendes Fiscales				1 278		
Difference sur Arrondis				1		
PV Immos sorties					35 187	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
Ajustement Assurance AC 2021 à 2023				10 436		
Différences sur Clients				16		
VC Immos sorties				16 299		
Charges Abandonnées					6 287	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

68

Désignation de l'entreprise		3GMP		Néant ☐		Exercice N clos le	
						3 1 1 2 2 4	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 26 202	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI) *		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre II)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2087-bis)		XX	XW 1 278
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)						Y7
	Quota-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.						WL
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7
Régimes particuliers / Impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)			IB	
			- Imposées au taux de 0 %			ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions			WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (cf. art. 212 du CGI)		Intérêts excédentaires (art.39-1-3° et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WO
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR 32 330	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)						WU	
Régime d'imposition / Impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)			WV	
			- Imposées au taux de 0 %			WH	
			- Imposées au taux de 19 %			WP	
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW	
			- Imputées sur les déficits antérieurs			XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						IB
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	) XA
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZK
	Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisées outre-mer *						ZY
Majoration d'amortissement *						XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (44 quindecies A) *	HT	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
	ZFU - TE (art. 44 octies A)	OV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 tridécies) *	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdécies) *	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) *	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdécies) *	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies) *	PB	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 docies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 docies E)		YH	XG
	dont déduction exceptionnelle (art.39 docies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 docies C)		YC	
	dont déduction exceptionnelle (art.39 docies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 docies D)		YD	
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 docies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 docies G)		YL				
Réduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
TOTAL II						XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{		Bénéfice (I moins II)	XI	32 330	
				Déficit (II moins I)			XJ
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		32 330	XO

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

GF

ANNEXE SIMPLIFIEE

Annexe pour l'exercice comptable de 12 mois du 01/01/2024 au 31/12/2024
Cette annexe établie en application du règlement CRC n°99-03 forme un tout
indissociable de l'ensemble Bilan et Compte de résultat de la société:

3GMF sise Kerel 56360 Bangor
 Sarl au capital de 1000 euros
 Rcs Lorient 509421996
 siret: 50942199600026
 Activité Batiment

Méthodes comptables appliquées

- * Les frais d'acquisition sont mis en charges lorsqu'ils existent
- * Le coût d'entrée des immobilisations incorporelles, corporelles et financières est mis en comptes d'immobilisations
- * Les amortissements des immobilisations sont calculés en linéaire
- * Les stocks sont évalués au coût moyen
- * Les travaux en cours sont évalués au coût réel selon l'avancement des chantiers

Immobilisations

	Val début exer	augmentation	cession	Val fin exer
Mat et Out	84 578		69340	15 238
Mat transport	69 065	209	24209	45 065
Autres immob	13 830		10826	3 004
Total	167 473	209	104375	63 307
Immob financ	2	2		4
<i>Total immob</i>	<i>167 475</i>	<i>211</i>		<i>63 311</i>

Amortissements

	Debut exer	Dot exer	diminution	Fin exer
Mat et Out	67 719	5 317	63400	9 636
Mat transport	42 266	9 684	13850	38 100
Autre immob	11 711	630	10826	1 514
<i>Total amort</i>	<i>121 696</i>	<i>15 631</i>		<i>49 250</i>

Dépréciation

	Début exer	diminution	Fin exer
Cptes clients	32 191	32191	0

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice
sans objet

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Total	Ech 1an	Sup 1an/Inf 5an
Emprunt	431	431,00	0,00

Etat des engagements financiers

Crédit bail mobilier (véhicule)soldé

Autres opérations non inscrites au bilan

Développement de l'activité qu'il faut continuer en améliorant la productivité

3GMF Sari
Les Lots de Kerel
56360 Banger
siret/ 50942199600026 Ape/ 4399C
Tva Intracom/ FR57509421996
Tél/ 06 20 05 29 67

SARL 3GMF

Sarl au capital de 1 000 euros
Les Lots de Kerel
56360 Bangor
RC Lorient 509 421 996

L ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

***Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2024***

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice comptable de 26201,89 euros de la manière suivante

Au poste "report à nouveau" pour	26 202 euros	
Le compte "report à nouveau" est donc porté à	217 438 euros	créditeur

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du code général des impôts, nous vous rappelons que la société n'a distribué aucun dividendes au cours des trois derniers exercices
31/12/2021 - 31/12/2022 - 31/12/2023 dividende par action "néant"
résolution adoptée à l'unanimité

Vote de l'assemblée générale ordinaire du 30 JUIN 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La gérance

3GMF Sarl
Les Lots de Kerel
56360 Bangor
siret/50942199600026 Ape/4399C
Tva Intracom/FR57509421996
Tél/ 06 20 05 29 67